



AEROCLUB de SEMUR-EN-AUXOIS

DOSSIER D'INSCRIPTION DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

POUR TOUS

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Cp / Ville : _____ / _____
Téléphone: _____ Portable : _____
E-Mail : _____
Né(e) le : _____ à _____

POUR LES PILOTES EN COURS DE FORMATION ou TITULAIRES

Brevets : _____ Ex : TT/PPL/PP/BB/QRI/B/QVN/IFR ...
N° : _____ Du - date : _____
Visite Med du : _____ N° FFA : _____
Qualifications complémentaires : _____

POUR LES PILOTES TITULAIRES : CAISSE 'CASSE'

Nos deux DR400 sont assurés pour une valeur de 50 000 Euros (ZO) et 75 000 Euros (EH). En cas de sinistre, le pilote responsable doit verser le montant de la franchise qui s'élève actuellement à 1 500 Euros.

Le Bureau a décidé à l'unanimité de mettre en place une caisse 'CASSE' qui se substituera au pilote pour le règlement de la franchise.

L'adhésion à cette caisse est obligatoire pour tous les pilotes brevetés. Le montant de la cotisation a été fixée à 4 Euros par mois. Cette somme permet de reconstituer la caisse sur une période de 24 mois pour l'adhésion d'environ 25 pilotes.

A l'avenir, si nous n'avons peu ou pas de sinistre, nous pourrions renégocier une franchise plus élevée auprès de notre assureur, donc diminuer notre prime et à terme figer ou baisser le prix de l'heure de vol.

Vous l'aurez compris, cette opération va dans l'intérêt de chacun.

FORMULAIRE D'HADHESION

Cotisation caisse casse : 4 Euros / mois obligatoire pur les pilotes brevetés. Visa :

CREATION DU N° de COMPTE PILOTE : N°

Par :

DOCUMENTS REMIS

Statuts – Règlement Intérieur

Semur-en-Auxois le : ____/____/____

Le Souscripteur

L'Instructeur

Le Président

(Lu et approuvé)